



Conseil économique et social

Distr. générale
21 juin 2016
Français
Original : anglais

Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016

Débat consacré à l'intégration

Compte rendu analytique de la 23^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 4 mai 2016, à 10 heures

Président : M. Jürgenson (Vice-Président) (Estonie)

Sommaire

Point 8 de l'ordre du jour : Débat consacré à l'intégration (*suite*)

Table ronde : « *L'innovation et l'intégration en matière de politiques
– perspectives du système multilatéral* »

Clôture du débat


Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-07295X (F)



Merci de recycler 



En l'absence de M. Oh Joon (République de Corée), M. Jürgenson (Estonie), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 8 de l'ordre du jour : Débat consacré à l'intégration (suite)

Table ronde : « L'innovation et l'intégration en matière de politiques – perspectives du système multilatéral »

1. **Le Président** dit que la table ronde portera sur les modalités de promotion de l'innovation et l'intégration au niveau national au moyen de programmes internationaux et régionaux. Les participants examineront les implications du principe d'intégration pour le système des Nations Unies lors de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030).

2. **M. Ullah** (Directeur exécutif du Forum des parties prenantes pour un développement durable), animateur, accompagnant ses observations d'une projection numérique de diapositives, dit que l'intégration est un concept de base du Programme 2030. Le Forum des parties prenantes pour un développement durable a produit trois rapports sur l'universalité et l'intégration dans le contexte de la réalisation des objectifs de développement durable. Le premier rapport s'est penché sur la signification pratique de l'universalité, notamment pour les pays développés. Pour atteindre l'universalité, un objectif ou une cible doit être applicable dans toutes les régions et tous les pays, être mis en œuvre avec un niveau raisonnable de ressources et avoir un impact réel en matière de durabilité mondiale. Les objectifs de développement durable qui présentent les opportunités les plus grandes pour un développement porteur de transformations majeures dans les pays développés concernent l'accès à une énergie abordable et propre, le climat et les modèles de production et de consommation responsables.

3. Le deuxième rapport a permis de cerner trois types d'intégration dans le cadre des objectifs de développement durable : l'approche systémique globale, le modèle d'équilibre entre les trois dimensions du développement durable et l'utilisation des liens explicites entre les objectifs et les cibles. Il a été établi que ces liens offrent la meilleure opportunité de donner corps à l'intégration. C'est ce qui a conduit à élaborer le troisième rapport, qui constitue une étude

pilote destinée à tester une nouvelle méthodologie de classification des liens entre les cibles. L'étude a fait ressortir 23 liens entre les cibles relatives à la consommation et la production responsables et d'autres cibles liées à des objectifs de développement durable. Cette méthodologie peut être mise à profit par d'autres pour établir des liens pertinents avec d'autres cibles, ce qui donnerait une indication sur les partenariats nécessaires à la mise en œuvre optimale du Programme 2030.

4. **M. Friis Bach** [Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE)], participant, s'exprimant également en qualité de Coordonnateur des commissions régionales, dit que beaucoup d'enseignements peuvent être tirés de l'élimination des barrières et la promotion de l'innovation et de l'intégration à la faveur du processus pluripartite convenu à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012, qui a été l'élément moteur des objectifs de développement durable. Malgré le scepticisme affiché par certains États Membres, on a réussi à lever les obstacles et conclure un accord sur les objectifs grâce à des partenariats entre les diverses parties prenantes. Tous les acteurs et secteurs de la société sont également appelés à donner une suite concrète à cet accord.

5. La participation de toutes les parties prenantes signifie que la société civile, les compagnies privées et les universités s'emploieront de concert à définir et mettre en œuvre des solutions nouvelles aux problèmes posés. Les résultats de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue en 2009 à Copenhague, n'ont pas été à la hauteur des attentes car on a mis l'accent sur les quotas et les contraintes. En revanche, l'initiative Énergie durable pour tous, qui insiste sur la fourniture d'électricité aux pauvres, l'investissement dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et la création d'emplois dignes et d'emplois verts, a suscité un intérêt bien plus marqué chez les parties prenantes.

6. Si le Programme 2030 doit changer le monde, il faut d'abord qu'il change l'ONU. Les efforts actuellement déployés pour que les commissions régionales puissent travailler plus étroitement avec les autres entités des Nations Unies sont parfois entravés par les mandats, les structures de gestion et les budgets. C'est ainsi que le financement basé sur les projets, qui est le mécanisme de financement dominant dans un grand nombre d'organismes des Nations

Unies, rend difficile toute adaptation des structures de l'Organisation et toute conclusion de partenariats nouveaux. Il faut donc examiner de près les modalités qui doivent permettre à toutes les parties prenantes de travailler ensemble de la manière la plus efficace, et notamment de créer de nouveaux mécanismes de financement et de gestion et de s'assurer que le Programme 2030 constitue un mandat unique pour l'ensemble du système des Nations Unies.

7. Au niveau national, il importera d'éliminer les barrières dressées entre les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les universités. Nombre de pays ont déjà lancé des processus interministériels pour définir une approche de la mise en œuvre des objectifs de développement durable impliquant le gouvernement dans son ensemble.

8. Les commissions régionales constituent une structure intergouvernementale qui permet aux États Membres de travailler pour dépasser les frontières traditionnelles et engager de nouveaux processus. Ces commissions ont commencé à œuvrer à la réalisation des objectifs de développement durable : la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a mené des études sur l'établissement d'un équilibre entre les trois dimensions du développement durable. La Commission économique pour l'Afrique a pour sa part produit un rapport sur l'industrialisation verte du continent. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a élaboré des études qui ont montré que la lutte contre les inégalités nécessitait des actions plurisectorielles. Quant à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, elle aide les États Membres à mener des exercices de modélisation et à établir des passerelles pour le développement durable. La Commission économique pour l'Europe a commencé à travailler dans les domaines des transports, de la santé, de l'environnement et de l'économie. Enfin, l'orateur invite les États Membres à tirer parti du travail des commissions régionales pour innover, apprendre et ne plus travailler en vase clos.

9. **M. Abdelaziz** (Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique), participant, dit que l'intégration et l'innovation en matière de politiques est une nécessité et non pas une option. Il faut noter que sous la direction du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUMD), le système des Nations Unies a réfléchi aux réformes

nécessaires pour que ses entités soient unies dans l'action et puissent intervenir bien avant l'adoption du Programme 2030. L'intégration équilibrée des trois piliers du développement durable dans les travaux des Nations Unies est essentielle pour s'assurer que les progrès accomplis dans la réalisation de chacun des objectifs de développement durable contribuent à la réalisation des autres objectifs.

10. Le système multilatéral doit appuyer l'intégration et l'innovation en matière de politiques aux niveaux régional et sous-régional, y compris en ce qui concerne la mise en œuvre de « l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons », cadre stratégique de l'Union africaine pour le développement durable. Il existe de nombreuses synergies et éléments de complémentarité entre l'Agenda 2063 et le Programme 2030. Le premier plan décennal (2014-2023) de mise en œuvre de l'Agenda 2063 met l'accent sur l'interdépendance entre la gestion des ressources naturelles, le développement agricole, l'industrialisation et l'intégration régionale et souligne l'importance du développement économique et du renforcement des capacités pour le développement des capacités productives, la promotion de la transformation économique structurelles et la résilience aux crises et aux conséquences des changements climatiques. Ses objectifs et ses cibles ont été intégrés dans les plans nationaux avec l'appui de la Commission de l'Union africaine, de la Banque africaine de développement et de la Commission économique pour l'Afrique.

11. Le bureau du Conseiller spécial, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et le Gouvernement suédois, a organisé en avril 2016 un forum de haut niveau sur les actions et résultats immédiats du Programme 2030 dans le contexte du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Plusieurs recommandations ont été formulées à cette occasion dont l'inscription des objectifs et cibles intégrés relatifs aux deux programmes dans les plans de développement nationaux et régionaux; la définition d'un cadre unique d'élaboration des rapports aux niveaux national, régional et mondial pour promouvoir la réalisation des objectifs de façon complémentaire; le renforcement des capacités nationales et régionales des systèmes de données et des systèmes statistiques; le renforcement de l'appui international à la mise en œuvre des actions prioritaires recensées dans l'Agenda 2063 telles que la création d'une zone de libre-échange continentale en 2017; la promotion des partenariats

dans des domaines tels que la mobilisation des ressources, la lutte contre les flux financiers illicites, le commerce et l'investissement et le développement et le transfert technologiques; le respect des engagements relatifs à l'aide publique au développement et, enfin, le renforcement de la coopération des Nations Unies avec l'Union africaine et les organisations régionales dans les domaines de la prévention et du règlement des conflits, du maintien de la paix, de la consolidation de la paix et de la promotion de l'État de droit et de la bonne gouvernance. Pour donner corps à ces recommandations, les Nations Unies doivent apporter un appui plus large à l'Union africaine, aux commissions régionales et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

12. Les jeunes sont des agents précieux du changement et l'Afrique compte la population la plus jeune du monde. L'exploitation de cette richesse démographique et le développement de la participation sont des éléments essentiels de la promotion de l'innovation en matière de politiques. Sachant que 60 % des chômeurs africains sont jeunes, l'exploitation des avantages démographiques du continent nécessite des investissements dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'entrepreneuriat. Les technologies de l'information et de la communication peuvent également contribuer à surmonter les défis du développement. Le système des Nations Unies doit contribuer aux actions de reproduction des initiatives couronnées de succès telles que celles du microfinancement au Kenya et de la justice sociale en Ouganda. Les pays africains ont montré leur attachement au renforcement de la participation économique des femmes, qui constitue un fondement solide de la promotion de la participation des femmes et des jeunes à la mise en œuvre et au suivi des politiques de développement.

13. **M. O'Neill** (Administrateur assistant du PNUD), participant, dit qu'après dix ans de discussions au sein du système des Nations Unies, la mise en œuvre du Programme 2030 est l'occasion de donner au système les moyens d'être à la hauteur des objectifs visés. C'est le troisième élément de la nouvelle architecture du développement, aux côtés des objectifs de développement durable et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Les discussions menées au sein du Conseil sur ces questions préludent à l'examen quadriennal complet

des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Des progrès ont été accomplis au cours des dix dernières années, comme en témoigne la réussite de l'initiative « Unis dans l'action », qui a pu surmonter la fragmentation des actions au niveau national et qui est maintenant mise en œuvre volontairement dans 53 pays.

14. La transparence s'est également améliorée. Le PNUD a été déclaré organisme le plus transparent du monde en matière d'aide au cours des deux dernières années, tandis que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a été classé troisième. À cet égard, le Programme 2030 présente de nouveaux défis, qui sont actuellement examinés. Les actions de réforme du système menées de l'intérieur continueront de bénéficier de l'appui des États Membres.

15. Un des grands défis et une des principales qualités du Programme 2030 est qu'il exige des États Membres, du système des Nations Unies et d'autres partenaires de surmonter les obstacles existant et d'établir les liens les plus stratégiques entre les objectifs et les cibles. Le Programme réunit également les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable, ce qui bénéficiera à la fois aux populations et à la planète. La mise en œuvre du Programme 2030 viendra également en appui à celle d'accords fondamentaux sur la réduction des risques de catastrophes naturelles, les changements climatiques et le financement du développement. Les travaux de la CEE sur les liens d'interdépendance entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes constituent un exemple d'approche intersectorielle capable d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

16. Le système des Nations Unies a élaboré la stratégie d'intégration, d'accélération et d'appui aux politiques afin d'aider les États Membres, puisqu'il est plus probable d'atteindre les objectifs et les cibles s'ils sont systématiquement intégrés dans les plans, politiques et budgets nationaux et infranationaux. Le PNUD aide 20 États Membres à intégrer le Programme 2030 dans leurs plans nationaux grâce à un outil capable de procéder rapidement à une évaluation intégrée. Le PNUD a aussi mis en place des facilités d'innovation qui permettent de définir les modalités d'une meilleure utilisation des mégadonnées et des technologies numériques. L'implication du gouvernement dans son ensemble doit être appuyée par une approche faisant appel à l'ensemble du système

des Nations Unies. Un travail conjoint non négligeable a déjà été accompli à cet égard, grâce notamment à l'Initiative pauvreté et environnement, conduite entre le PNUD et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

17. Il faut définir des modalités plus imaginatives de travail avec le secteur privé, qui représente 60 % du produit intérieur brut, 80 % des flux de capitaux et 90 % des emplois dans les pays en développement. Fort heureusement, nombre de compagnies privées ont compris l'importance économique de la réalisation des objectifs de développement durable. L'adoption par le Groupe des Vingt d'un cadre participatif encourageant les gouvernements à créer des stimulants à l'activité économique qui contribueraient à la réalisation de ces objectifs a constitué une évolution positive.

18. **M^{me} Puri** [Directrice exécutive adjointe de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)], participante, dit que l'intégration et l'innovation sont des notions particulièrement indiquées du point de vue de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Le Programme 2030 doit être mis en œuvre avec le souci de répondre aux besoins et préoccupations des femmes. Par sa portée universelle, il s'applique à tous les peuples et non pas seulement à tous les pays. Les engagements pris par les États Membres en matière d'égalité des sexes dans des initiatives telles que le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba, l'Accord de Paris, l'examen de haut niveau de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et l'examen après vingt ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing constituent un pacte unique entre les États Membres que les Nations Unies doivent maintenant appliquer.

19. Le Programme 2030 précise qu'il n'est pas possible de réaliser un développement durable sans égalité des sexes. Le Programme d'action de Beijing est donc un cadre normatif pour le développement durable dans son ensemble, et pas pour l'égalité des sexes seulement. Dans le Programme 2030, les États Membres s'engagent à accroître les investissements favorisant la réduction des disparités entre les sexes et le renforcement de l'appui aux institutions en relation avec l'égalité des sexes. À sa soixantième session, la Commission de la condition de la femme a établi une feuille de route afin de tenir compte des besoins et préoccupations des femmes dans la mise en œuvre du

Programme, les Nations Unies et les États Membres étant appelés à la suivre de façon intégrée et novatrice.

20. L'intégration signifie prise en compte systématique des besoins et préoccupations des femmes lors de la mise en œuvre du Programme 2030. ONU-Femmes assurera le suivi de cette intégration et coordonnera l'action des Nations Unies concernant la mise en œuvre de ce pacte pour l'égalité des sexes. L'intégration réelle de l'approche des Nations Unies dans ses activités opérationnelles sur le terrain, dans la production et la gestion des connaissances et dans les actions de plaidoyer est tout aussi importante. Il faut en outre se pencher sur les modalités d'une exploitation maximale du rôle normatif de l'Organisation aux niveaux mondial, régional et national. Toutes les entités des Nations Unies et tous les forums intergouvernementaux doivent mettre en œuvre le pacte pour l'égalité des sexes et contribuer à la réalisation de l'objectif de développement durable 5.

21. Les progrès en matière d'égalité des sexes sont intrinsèquement liés à l'innovation sociale, économique et politique. Tous les outils disponibles, y compris ceux qui favorisent l'innovation technologique et le plaidoyer, doivent être mis à profit dans la lutte contre les inégalités. Les Nations Unies doivent aider les États Membres à s'inspirer des normes mondiales, notamment en venant en aide à certains États prétendant à tort en avoir déjà suffisamment fait à cet égard. L'ONU doit également mettre l'accent sur l'indivisibilité des objectifs de développement durable et de leurs cibles pour empêcher une mise en œuvre sélective. Les entités des Nations Unies sont quant à elles appelées à renforcer les institutions chargées de la promotion de l'égalité des sexes et à veiller à ce que toutes les autres institutions se soucient de cette question.

22. Le déficit de ressources pour financer les actions en faveur de l'égalité des sexes doit aussi être surmonté par l'investissement. Le système des Nations Unies doit apporter un appui à la production et au suivi de statistiques, d'indicateurs et de cadres tenant compte de l'égalité des sexes de façon à bien mesurer les progrès accomplis et à s'assurer de l'efficacité des politiques menées. Les mouvements de jeunesse, les organisations des droits de la femme, les organisations confessionnelles, ainsi que les hommes et les jeunes hommes doivent participer à la mise en œuvre du Programme 2030, celui-ci mettant en avant son caractère participatif. Il faut intégrer les processus

intergouvernementaux dans les mandats des organismes des Nations Unies. Il importe également que le pacte pour l'égalité des sexes soit appuyé par des organismes de gouvernance et de définition de normes et pris en compte dans les examens relatifs au Programme 2030 qui seront conduits à l'échelle mondiale et régionale. ONU-Femmes est disposée à apporter son soutien aux actions d'intégration et d'innovation dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable et à veiller à ce qu'aucune femme ou fille ne soit laissée pour compte.

23. **M. Harris** (Directeur du bureau de New York du PNUE), participant, dit qu'il ne faut pas procéder à un découplage total. Il importe plutôt de trouver des mécanismes permettant aux spécialistes de communiquer et de contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030. Les Nations Unies sont la seule entité capable de réunir des experts de classe mondiale dans chaque domaine de l'action humaine. De la même façon que les gouvernements seraient incapables de fonctionner correctement s'ils n'étaient pas organisés en ministères, les Nations Unies perdraient leurs capacités d'aide aux États Membres si les domaines de spécialisation de ses composantes étaient perdus dans une tentative de découplage.

24. L'unicité d'action doit être coordonnée au niveau du Siège. Si les politiques sont élaborées de façon cloisonnée, les équipes de pays pourraient les coordonner, mais pas les intégrer. C'est à la phase d'élaboration des politiques qu'il faut se pencher sur la manière dont celles-ci s'influencent et tenir compte des canaux de transmissions et des effets d'entraînement entre les différents secteurs. Cette approche donnera des résultats plus nuancés : même si une politique n'apporte pas de réponse optimale face au problème qu'elle est censée résoudre, elle ne produira pas d'effets négatifs imprévus et pourrait contribuer à produire de bons résultats dans d'autres domaines. Ainsi, la déforestation et le défrichage des terres à des fins agricoles provoque une érosion et une dégradation des sols qui défavorise la productivité agricole et provoque l'exode rural, exacerbant ainsi les problèmes liés à l'urbanisation et la demande d'énergie, ce qui peut conduire à brûler encore plus de combustibles fossiles. Les liens entre les secteurs, qui, au départ, semblent s'inscrire dans une problématique purement agricole facilitent les interventions dans les secteurs de l'utilisation et la gestion des sols, des techniques

agricoles, des transports, de l'énergie et de l'urbanisation.

25. Fort heureusement, certains éléments de cette approche ont été adoptés. La cohérence dans l'action est un facteur particulièrement important car ce qui peut parfois apparaître comme un obstacle à la coordination, telle que la diversité des mécanismes de financement et de gouvernance au sein du système des Nations Unies, peut être un élément positif. Les États Membres doivent garder à l'esprit que les organismes des Nations Unies ne peuvent apporter les changements nécessaires sans leur appui et leur orientation.

26. **M. Aguirre Vacchieri** (Chili) dit que malgré les bonnes intentions exprimées en ce qui concerne l'intégration et le découplage, on constate souvent des résistances au changement au sein des organismes et institutions des Nations Unies qui craignent de perdre ainsi leur pouvoir ou leur influence. Le séisme qui a frappé Haïti en 2010 illustre bien le problème : les intervenants sur le terrain étaient tellement nombreux qu'il a été impossible d'organiser l'assistance et d'assurer le transport. Chacun appelait à la coordination, à condition d'en prendre la tête. Ce problème s'est également posé dans les travaux menés de façon cloisonnée par l'Assemblée générale et le Conseil pour mettre en œuvre et suivre le Programme 2030. L'orateur demande des informations complémentaires concernant les obstacles et la résistance rencontrés par les participants lors de l'adoption d'une approche intégrée et souhaite savoir s'il a été nécessaire de prodiguer une formation spéciale au personnel face à de telles difficultés.

27. **M. Al-Musawi** (Iraq) dit que les commissions régionales permettent d'établir des consensus entre les États Membres sur les politiques intégrées de réalisation des objectifs de développement durable. Il demande comment la CEE, qui est composée d'États membres, d'États membres potentiels et de membres non étatiques de l'Union européenne, peut mobiliser tous les acteurs en faveur de cette intégration.

28. L'Afrique comptant un plus grand nombre de jeunes que tout autre continent, elle semble disposer d'un réservoir important de ressources humaines non exploitées qui peut contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, même si ces ressources ne suffisent pas à elles seules, car il faut les intégrer à d'autres ressources. Les jeunes doivent

cependant demeurer au centre du processus de réalisation. L'orateur demande comment le Conseiller spécial pour l'Afrique a élaboré des politiques intégrées et innovantes permettant aux jeunes de prendre part – et non pas de faire obstacle – à la réalisation de ces objectifs. Le décloisonnement ne signifie pas l'élimination des spécialisations. On peut recourir à diverses méthodes pour atteindre un objectif commun, le défi étant d'assurer une gestion coordonnée des activités.

29. **M. Marobe** (Afrique du Sud) dit que le plan de développement national adopté par son pays en 2012 est adapté aux objectifs de développement durable et servira de plate-forme pour la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. L'Afrique du Sud a donc une longueur d'avance dans le processus de mise en œuvre, notamment dans la lutte contre la pauvreté, les inégalités et le chômage. Pour que tous les acteurs concernés puissent apporter une contribution efficace, les programmes de travail du Gouvernement ont été adaptés pour se focaliser davantage sur les résultats que sur les activités. Les objectifs et indicateurs du développement national ont également été rationalisés aux fins d'améliorer l'établissement des rapports sur les résultats obtenus.

30. Pour que l'Afrique réalise les objectifs de développement durable et mette en œuvre comme il convient l'Agenda 2063, elle doit obligatoirement disposer d'un instrument intergouvernemental universel de lutte contre les flux financiers illicites.

31. S'il faut se féliciter de la prise en compte des besoins et préoccupations des femmes dans quasiment tous les objectifs, il faut aussi élaborer des politiques innovantes pour accélérer les progrès grâce à des lois, des politiques et des institutions plus fortes, de meilleures données et davantage de ressources financières pour les actions de développement durable initiées par des femmes.

32. **M. Friis Bach** [Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE)] dit que les objectifs de développement durable modèleront la coopération et favoriseront le décloisonnement et l'établissement de coalitions thématiques afin d'aider les États Membres à mettre en œuvre le Programme 2030. Cependant, l'établissement de coalitions plus fortes exige des États Membres qu'ils délèguent la direction stratégique aux commissions régionales et se gardent d'imposer leur microgestion. Au lieu d'insister

sur les mandats particuliers de chaque organisation, les États Membres devraient considérer que le Programme 2030 est porteur d'un mandat unique. De même, la mise en place de financements budgétisés, de financements de base et de ressources communes devrait permettre de coordonner l'action des organismes des Nations Unies impliqués. La microgestion et les mandats spéciaux sont les premiers obstacles à la coordination.

33. La CEE travaille avec nombre de pays dans le contexte des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et des stratégies nationales de planification. Les États devraient cependant l'encourager à élargir ce type de soutien. La CEE a élaboré des centaines de normes et aidé les États Membres à les convertir en actions au niveau national. Dans ce contexte, elle a également travaillé à l'échelle régionale au titre de son Forum régional sur le développement durable et des réunions conjointes tenues avec le Mécanisme de coordination régionale et l'équipe régionale du GNUM pour l'Europe et l'Asie centrale.

34. Les commissions régionales sont universelles de nature et conçues pour nouer des relations avec d'autres organisations régionales. Elles peuvent contribuer à traduire des objectifs universels en politiques régionales. Les questions transfrontières telles que les migrations, les changements climatiques, les pénuries d'eau, les transports et le commerce exigent des réponses régionales. À cet égard, la CEE agit comme un forum ouvert où tous les acteurs régionaux peuvent se rencontrer.

35. **M. Abdelaziz** (Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique) dit que lorsque le Secrétariat a examiné son mandat en 2006, il n'a pas été en mesure de déterminer quels mandats devaient être rattachés à quels organismes. Il faut que le nombre de mandats soit limité, que les responsabilités soient clairement définies et que des liens plus étroits soient établis entre les organismes chargés de la mise en œuvre.

36. Contrairement aux sociétés commerciales qui disposent en général de plans stratégiques d'un an ou deux, les organismes des Nations Unies doivent élaborer des budgets pour des activités qui ne sont pas mises en œuvre pendant plusieurs années, sans savoir comment vont évoluer l'économie mondiale et la situation sur le terrain.

37. En ce qui concerne le grand réservoir de ressources humaines de l'Afrique, le bureau du Conseiller spécial a pour mandat d'appuyer la mise en œuvre du Programme 2030, qui est un compromis du point de vue des objectifs, cibles et indicateurs, tandis que l'Agenda 2063 et la Position africaine commune sur le programme de développement pour l'après-2015 adoptés par l'Union africaine sont plus ambitieux. Si les objectifs de développement durables ne précisent pas dans quelle proportion le chômage des jeunes doit être réduit, le premier plan décennal (2014-2023) de mise en œuvre de l'Agenda 2063 appelle quant à lui à une réduction du chômage des jeunes de l'ordre de 25 %.

38. Pour l'Union africaine, la mobilisation des ressources internes revêt un caractère fondamental pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et le renforcement des liens d'interdépendance entre développement, paix et sécurité, gouvernance et droits de l'homme. Le bureau du Conseiller spécial ne croit pas que la mobilisation des ressources internes suffit pour faire face au chômage des jeunes et des femmes. Il se dit favorable aux méthodes de financement novatrices définies dans le Programme d'action d'Addis-Abeba.

39. Le rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique s'est penché sur des questions de gouvernance, concernant notamment les ressources naturelles et la corruption, et de fiscalité. Plusieurs grandes compagnies sont actives en Afrique sans payer d'impôts. Le continent perd ainsi chaque année 50 milliards de dollars qui pourraient financer la mise en œuvre du programme de transformation de l'Afrique. Ce rapport vise à aider les pays africains à lutter contre les pertes économiques et à réaliser les objectifs de développement durable et le Programme 2030.

40. **M. Harris** (Directeur du bureau de New York du PNUE) dit que les problèmes d'organisation qui se posent actuellement rendent difficile l'intégration du travail. Il ne faut en aucun cas se passer de la spécialisation. Il faut plutôt décloisonner pour ouvrir des canaux de communication. Les modalités d'intégration des politiques varient selon le contexte. C'est ainsi que le PNUE et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) collaborent de façon différente en Chine et au Vanuatu, car les problèmes de ces pays ne sont pas les mêmes.

41. Le Programme 2030 a une portée universelle, contrairement aux objectifs du Millénaire pour le développement. Il exige une intégration plus souple des politiques pour répondre aux besoins de tous les États Membres, qui sont évolutifs. Les organismes des Nations Unies doivent également faire preuve d'une plus grande souplesse dans leur collaboration et leur appui aux États Membres.

42. **M^{me} Puri** [Directrice exécutive adjointe de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)] dit que la coordination n'implique pas de faire un amalgame entre les mandats. Comme cela est indiqué dans le Programme 2030, chaque organisme des Nations Unies doit soutenir la mise en œuvre du Programme sur la base de ses avantages comparatifs et de sa spécialisation.

43. Le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes est conçu pour que les organismes des Nations Unies rendent compte des actions menées en matière d'égalité et d'autonomisation. Les succès enregistrés à cet égard tiennent au fait que 64 entités des Nations Unies établissent maintenant des rapports sur les indicateurs de performance définis dans le Plan d'action. Le Plan d'action est maintenant harmonisé avec les objectifs de développement durable car il s'agit d'élaborer un nouveau plan d'action institutionnel à l'échelle du système et, dans le contexte du GNUD, de mettre en place des tableaux de bord harmonisés pour les équipes de pays.

44. Il faut intégrer les besoins et préoccupations des femmes dans les travaux de tous les organismes. La création d'ONU-Femmes n'absout pas les autres organismes de leurs responsabilités en matière d'égalité des sexes, bien que l'Entité produise un effet d'entraînement. Les objectifs de développement durable induiront de nouvelles formes de coordination de l'appui et de mobilisation. Il importe non seulement de renforcer les politiques et les institutions, mais aussi de promouvoir le rôle dirigeant des femmes et de créer un environnement favorable afin de donner corps au pacte pour l'égalité des sexes. À sa soixantième session, la Commission de la condition de la femme a souligné le rôle que peut jouer un secteur privé socialement responsable et comptable dans cet environnement.

45. **M. O'Neill** (Administrateur assistant du PNUD) dit qu'il faut mettre en lumière le travail accompli au sein des organismes des Nations Unies et entre ceux-ci afin de reproduire et de généraliser les exemples positifs. Il ne partage pas l'avis selon lequel l'enthousiasme ferait défaut tout en comprenant d'où vient cette impression car nombre de problèmes ne sont pas spécifiques au système des Nations Unies, mais tiennent plutôt à la nature humaine et à des systèmes bureaucratiques complexes.

46. Il faut reconnaître la diversité du système et l'utiliser comme un moteur d'efficacité et de progrès sans restreindre le recours à la spécialisation quand cela est nécessaire. Il faut aussi concilier les exigences de diversité et de cohérence. Comme dans toute bureaucratie, il importe de s'accorder sur la nécessité d'approfondir la réforme, de tirer parti de toutes les occasions pour faire comprendre aux États Membres que des réformes approfondies sont mises en œuvre et de solliciter des propositions spécifiques concernant la réforme sur la base des principes régissant l'action des Nations Unies. Il faut également que les orientations et la direction stratégiques soient fournies loin de toute velléité de microgestion. Les idées et les propositions doivent s'appuyer sur des données empiriques et sur l'expérience du terrain.

47. Un débat est en cours pour savoir si un organisme unique doit diriger l'ensemble des fonds et programmes des Nations Unies. Ce scénario peut être porteur d'avantages, mais l'organisme chargé de cette responsabilité risque de peiner à couvrir l'ensemble des activités et assumer la diversité des mandats en jeu au sein du système. Pour assurer la cohérence au niveau des pays, les coordonnateurs résidents doivent avoir suffisamment d'autorité et de capacités pour garantir la coordination au sein d'une équipe de pays capable de bien fonctionner et de rendre compte au gouvernement concerné et aux États Membres. Dans les orientations stratégiques qu'ils donnent, les États Membres doivent tenir compte de la diversité des vues au sein des différents gouvernements. Il serait très utile de se pencher sur la bonne pratique qu'incarnent les relations entre la CEE et l'équipe régionale du GNUD pour l'Europe et l'Asie centrale et de les reproduire ailleurs. Les leviers les plus puissants du développement émergeront à la faveur de la mise en place de stimulants à l'intégration et d'initiatives encourageant la coopération entre les organismes à travers la mise en commun des financements. Il

appartient aux États Membres de décider de toute action complémentaire à mettre en œuvre à cet égard.

48. **M^{me} Carpentier** [Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)] dit que les objectifs de développement durable et le Programme 2030 ont considérablement favorisé la demande d'analyses fondées sur des données factuelles aux fins de l'élaboration de politiques intégrées et coordonnées. La CNUCED, qui donne aux États Membres des conseils en matière d'intégration des politiques depuis cinquante ans, se félicite de la nature globale et intégrée des objectifs, ceux-ci étant le miroir de ses propres objectifs. Contrairement aux objectifs du Millénaire pour le développement, les objectifs de développement durable portent non seulement sur les résultats à atteindre mais aussi sur les causes profondes des inégalités et de la pauvreté.

49. En ce qui concerne l'intégration des politiques au niveau national, la CNUCED a dirigé le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, qui a réuni 13 organismes dont les cinq commissions régionales, afin de répondre aux besoins des États Membres en matière d'appui à l'élaboration de politiques tenant compte des liens entre commerce, réduction de la pauvreté et développement durable et humain. Le Groupe a contribué à l'élaboration de conseils portant sur l'élaboration de politiques adaptées aux besoins des États Membres.

50. Aux niveaux régional et mondial, la CNUCED a donné des conseils à ses partenaires, ce qui leur a permis d'agir en toute connaissance de cause. Le Programme d'action d'Addis-Abeba a souligné une fois de plus qu'il faut renforcer le rôle de la CNUCED en matière de coordination, au sein du système des Nations Unies, de l'examen intégré des questions ayant trait au commerce et au développement et des questions connexes touchant les finances, la technologie, les investissements et le développement durable.

51. À la demande des États Membres, la CNUCED, mettant à profit sa grande expérience en matière d'examen des politiques et de coopération technique, a piloté des séminaires gouvernementaux au Malawi et au Mozambique destinés aux responsables des gouvernements issus des dernières élections. Parmi les autres exemples d'actions intégrées conduites par la CNUCED, on citera le Cadre de politique de

l'investissement pour un développement durable, qui contribue à adapter l'investissement aux objectifs de développement durable, ainsi que le Guide de l'entrepreneuriat des jeunes. En outre, l'initiative « Commerce électronique pour tous » sera lancée à la quatorzième session de la Conférence à l'effet d'aider les pays en développement à promouvoir cette activité.

52. Les pays sont responsables au premier chef de la réalisation des objectifs de développement durable, mais il est essentiel de mettre en place une approche intégrée de la création d'un environnement favorable à la réalisation de ces objectifs. C'est la raison pour laquelle la CNUCED surveille les effets des politiques du commerce, de l'investissement, des finances et de la technologie, ainsi que la réglementation et les institutions de chaque pays.

53. **M^{me} Mucavi** [Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)] dit que la complexité du Programme 2030 exige la définition d'une approche intersectorielle, ainsi que la mise en place d'un environnement politique et institutionnel favorable. Le système des Nations Unies doit donc apporter un appui coordonné aux pays à travers des politiques et des instruments appropriés.

54. La FAO appuie la mise en œuvre, au niveau national, de politiques et de normes internationales telles que les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires et les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, deux instruments novateurs de la politique de développement durable adoptés par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, un forum pluripartite de la FAO. Une approche similaire a été suivie pour mettre en œuvre les Directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté, élaborées par le Comité des pêches de la FAO. Ces exemples montrent bien que la coordination et l'innovation peuvent contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030.

55. **M. Pinheiro** [Organisation internationale du travail (OIT)] dit que l'intégration n'est pas synonyme de destruction de la valeur ajoutée qu'apporte la spécialisation. Il faut, a contrario, tirer parti des avantages comparatifs. Le système des Nations Unies

doit préserver sa diversité, qui constitue sa principale force, notamment au niveau des pays, et se garder d'adopter un cadre uniforme. Cependant, le cadre normatif des Nations Unies constitue le dénominateur commun et le reflet des valeurs de l'Organisation et du consensus établi parmi les États Membres. En conséquence, l'OIT a favorisé le recours au même cadre normatif pour l'ensemble des opérations des Nations Unies.

56. La discussion de la question du développement durable pour tous à l'occasion du débat sur l'intégration lors de la session de 2015 du Conseil a été d'une grande utilité pour le débat actuel. Comme cela avait été alors précisé, la croissance économique ne se reflétait pas encore dans la disponibilité d'emplois décents. Bien au contraire, malgré les perspectives économiques positives que connaissaient certains pays, d'autres pays affichaient encore des taux modestes de création d'emplois, une stagnation des salaires et un élargissement des inégalités économiques. L'idée selon laquelle la croissance partagée et les emplois décents sont les deux faces d'une même pièce est le fondement des objectifs de développement durable. La viabilité environnementale et la croissance économique sont également complémentaires, des études ayant montré que la transition vers des objectifs mettant davantage l'accent sur la viabilité environnementale est susceptible de favoriser la création d'emplois et d'accroître la productivité.

57. Le Programme 2030 n'aurait pas pu être adopté en l'absence de décloisonnement et d'une approche intégrée. Pour l'OIT, l'intégration est non seulement une question de survie, mais aussi de renforcement de son impact. Pendant des années, l'OIT a travaillé seulement avec les ministères du travail dont le rôle limité en matière de création d'emplois l'a finalement conduit à chercher d'autres partenaires. Les initiatives conjointes telles que l'Initiative mondiale en faveur de la création d'emplois décents pour les jeunes et l'Initiative pour un socle de protection sociale ont vu la participation d'entreprises, de la société civile, du secteur privé et d'établissements universitaires qui se sont penchés sur diverses questions intersectorielles. Il faudra donc élargir la coopération à un plus grand nombre de partenaires afin de tirer parti de la valeur ajoutée qu'apportent les organismes spécialisés.

58. **M. Friis Bach** [Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE)] dit que le mémorandum d'accord conclu entre le Centre du

commerce international, la CNUCED et la CEE sur l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur la facilitation des échanges est un bon exemple de la manière dont les organisations peuvent travailler ensemble: la CEE accueille le Centre des Nations Unies pour la facilitation des procédures et des pratiques dans l'administration, le commerce et les transports, qui est l'organisme mondial qui établit les normes relatives à la facilitation des échanges, au commerce et aux échanges électroniques, tandis que la CNUCED veille à renforcer les capacités des gouvernements et que le Centre du commerce international travaille avec le secteur privé. On citera également l'exemple de la fusion des activités de la FAO et de la CEE dans le domaine de la foresterie : la Commission européenne de la foresterie de la FAO et le Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE disposent d'un secrétariat et d'un programme de travail communs et élaborent des rapports conjoints. La CEE travaille également en relation étroite avec l'OIT. Ces exemples montrent que des organismes peuvent travailler ensemble de façon efficace sans sortir du cadre existant. La volonté de surmonter les obstacles est grande et la mise en œuvre du Programme de 2030 est l'occasion rêvée de renforcer la collaboration. Les organismes souhaitent coopérer entre eux et les États Membres doivent continuer à les encourager à le faire.

59. **M. Abdelaziz** (Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique) estime important de synchroniser les mécanismes établis par les organisations régionales et sous-régionales à l'effet de mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Dans le système des Nations Unies, l'Afrique est pionnière dans la création de ces structures. Il est également important de lier les mécanismes de suivi et d'évaluation, notamment le Mécanisme des Nations Unies chargé d'assurer le suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique et le Forum politique de haut niveau sur le développement durable.

60. Il y a lieu en outre de renforcer les liens d'interdépendance entre paix et sécurité, développement et bonne gouvernance, y compris en relation avec l'initiative « Faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020 ». D'une façon générale, il est important d'élargir le partenariat mondial pour le développement, notamment pour aider les pays africains, les pays les moins développés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

61. **M. O'Neill** (Administrateur assistant du PNUD) dit qu'avec la définition des objectifs de développement durable et les discussions en cours sur le financement du développement, il importe maintenant d'arrêter les modalités les plus indiquées de mise en œuvre du Programme 2030. Les États Membres sont encouragés à faire aux organismes des propositions sur le renforcement de la coopération en tenant compte des formes de coopération existantes dont certaines sont plus performantes que d'autres. Le changement est essentiel et il est demandé aux États Membres de faire des propositions pratiques. Les mécanismes de financement auront les effets les plus positifs sur la capacité des organismes à obtenir des résultats. À cet égard, les États Membres sont appelés à fournir des ressources non préaffectées et à mettre en commun leurs ressources. Ce qui importe le plus est que les changements doivent permettre d'améliorer la mise en œuvre sur le terrain.

62. **M. Harris** (Directeur du bureau de New York du PNUE) dit que les préoccupations liées à l'environnement, qui pendant longtemps ont été considérées comme accessoires, sont aujourd'hui au centre des actions de développement durable et ont conduit les experts à changer leur propre perception de leur domaine de compétences. C'est ainsi que le PNUE s'est pendant longtemps préoccupé du commerce illégal du charbon qui privait les pays d'origine de recettes et favorisait le crime organisé. L'orateur a récemment appris de la bouche d'un collègue de l'OMS que ce commerce était également dans une large mesure responsable des 3,5 millions de décès dus chaque année à la pollution intérieure et que, de ce fait, il constituait un sujet de grande préoccupation sur le plan de la santé. Cette conversation a donné à l'orateur une nouvelle vision de son propre travail et montré qu'une approche intégrée peut ouvrir les yeux sur tous les effets potentiels de l'action de tous, y compris en dehors de leur domaine de compétence. Lorsqu'on dispose d'une image complète des liens entre des domaines divers, on peut améliorer le travail de chaque entité ainsi que l'appui qu'apportent les organismes aux États Membres.

63. **M. Ullah** (Directeur exécutif du Forum des parties prenantes pour un développement durable) dit que l'intégration des politiques aux fins de développement durable exige une ouverture à la participation des parties prenantes et doit nécessairement s'inscrire dans une perspective à long

terme car c'est cet aspect qui caractérise le plus cette entreprise. L'analyse de l'intégration des politiques passe par l'examen des options offertes et des synergies. Parlant en qualité de Directeur exécutif du Forum des parties prenantes pour un développement durable, il dit que le Forum compte appliquer la méthodologie mise en œuvre dans son rapport sur la classification des liens avec tous les objectifs de développement durable.

Clôture du débat

64. **M. Wu** Hongbo (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit que l'année 2015 a été l'année de la conclusion d'accords phares et que 2016 est celle de la mise en œuvre. Il est temps d'honorer les engagements pris dans le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris. Le débat sur l'intégration a été l'occasion de réunir diverses compétences et expériences analytiques afin d'intégrer les trois piliers du développement durable et a permis d'examiner des questions cruciales.

65. Les innovations recommandées par la base, qui ont été débattues à la dix-neuvième réunion en relation avec le programme radiophonique *My Perfect Country*, produit par le BBC World Service et l'Institute for Global Prosperity, ont montré l'importance énorme du potentiel non exploité de promotion de la loi et de l'accès à la justice en Ouganda, de la gouvernance électronique en Estonie et de l'énergie renouvelable et l'assainissement au Costa Rica. Elles ont aussi prouvé que la mise en œuvre du Programme 2030 nécessitera à la fois des approches allant du sommet à la base et de la base vers le sommet qui impliqueront des personnes, des organisations de la société civile, le secteur privé et les gouvernements dans le but de dégager des solutions novatrices et pratiques.

66. En érigeant le Programme 2030 comme feuille de route, le système des Nations Unies apporte son aide à la conception et la mise en œuvre d'approches cohérentes et intégrées de la réalisation des objectifs de développement durable. Le Département des affaires économiques et sociales apporte son appui à la réalisation de ces objectifs par des actions de renforcement et d'intégration de ses capacités analytiques internes bien connues dans des domaines tels que l'économie mondiale, le développement social, la population, l'administration publique, les données, les statistiques, le financement et le renforcement des

capacités. Le Département répond également à la demande accrue d'appui intégré qu'expriment les États Membres afin de renforcer les capacités nationales de réalisation des objectifs de développement durable, notamment à la faveur de la coopération technique et de services consultatifs. Il favorise activement la participation d'un éventail d'acteurs dont les universités, les scientifiques, les organisations de la société civile et le secteur privé, qui s'emploient tous à définir des solutions de développement durable. Enfin, le Département contribue à une mise en œuvre efficace par les analyses et recommandations qu'il fournit aux États Membres pour leur permettre de mieux appréhender les activités opérationnelles de développement dans leur pays, ce qu'il a fait très récemment avec l'élaboration du rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale concernant l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/71/63-E/2016/8) et l'appui qu'il a apporté au dialogue lancé au Conseil sur le positionnement à plus long terme du système des Nations Unies pour le développement. En outre, le Département veille, à travers le Comité exécutif des affaires économiques et sociales, à assurer une approche coordonnée et une unité d'action.

67. Enfin, le Département continuera à appuyer les délibérations intergouvernementales du Conseil. Le forum sur le suivi du financement du développement et le forum politique de haut niveau sur le développement durable sont des événements cruciaux pour l'apprentissage mutuel, l'appui des pairs et le suivi et l'examen du Programme 2030.

68. **Le Président** dit que le programme radiophonique *My Perfect Country* a permis d'ouvrir le débat sur l'intégration et le Conseil au monde extérieur. Les délibérations du Conseil ont montré que les initiatives simples peuvent beaucoup contribuer à la réalisation du développement durable. Comme cela a été démontré par le Costa Rica, l'Estonie, l'Inde et l'Ouganda, les innovations introduites dans les secteurs de l'énergie, de la justice, de l'assainissement et de la numérisation peuvent exercer un impact profond sur l'intégration des trois dimensions du développement durable aux niveaux local et national.

69. Le débat de 2016 sur l'intégration, premier du genre à se tenir depuis l'adoption du Programme 2030, intervient au bon moment car il coïncide avec

l'adaptation et l'élaboration de stratégies de mise en œuvre du Programme. Le débat a prouvé que l'intégration est problématique mais essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable. Compte tenu de la complexité du Programme 2030, il faudra trouver des solutions novatrices. Plusieurs acteurs clés se penchent déjà sur les liens d'interdépendance entre les objectifs. C'est par l'échange de connaissances concernant ces implications que des stratégies de mise en œuvre et de reproduction ou de transposition à une grande échelle des résultats obtenus sont mises en place. L'intégration deviendra réalité lorsque tous les acteurs en seront les maîtres d'œuvre : toutes les parties prenantes sont partenaires dans cette opération.

70. Chaque pays devra trouver des solutions contextualisées pour mettre en œuvre le Programme 2030. Ce n'est qu'à travers l'intégration et l'innovation que les États pourront surmonter les obstacles au développement de façon cohérente conformément à leurs priorités nationales. L'innovation n'est pas nécessairement liée à l'adoption de technologies nouvelles. Elle peut s'appuyer sur les technologies existantes, mais avec des méthodes et des approches nouvelles. Il importe également que les gouvernements créent un environnement favorable à l'innovation. S'il est indispensable de disposer d'un cadre d'action véritablement intégré, il faut aussi tenir compte des alternatives. Les délais nécessaires à la consultation entre les secteurs et les acteurs peuvent retarder l'action, bien que les avantages à long terme de ce type d'investissement soient innombrables. Il faut aussi s'appuyer sur les succès et retenir les leçons des échecs passés en mettant en place dès le départ des systèmes de connaissances et des mécanismes d'évaluation. Les institutions, notamment du secteur public, doivent disposer des compétences, outils et systèmes nécessaires pour élaborer une approche intégrée de la formulation des politiques.

71. Il y a lieu d'examiner les modalités d'une utilisation correcte des technologies et autres outils innovants, compte tenu notamment de la portée et de l'ampleur du Programme 2030. Les pays doivent partager davantage les innovations. Quant au système multilatéral, il est appelé à appuyer les efforts des pays et les partenariats pluripartites aux fins de la mise en œuvre du Programme.

72. Le débat sur l'intégration continuera d'être l'occasion unique de rapprocher les acteurs du

développement, y compris les organes subsidiaires du Conseil, avant la tenue du forum politique de haut niveau, afin d'évaluer le niveau d'intégration et de cohérence dans la réalisation des objectifs de développement durable.

La séance est levée à 12 h 55.